

# Verrens Arvey et les risques majeurs

La commune de Verrens Arvey participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

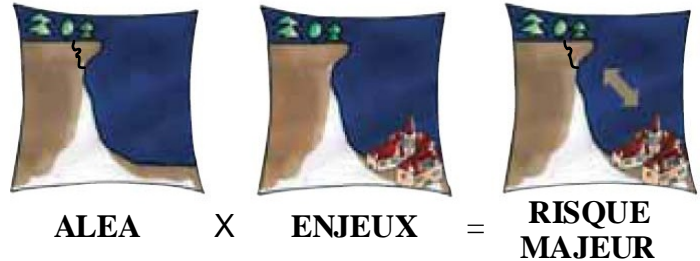
Parallèlement, l'équipe municipale a travaillé à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

**Le Maire**



## Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

## RISQUES MAJEURS

### Verrens Arvey

#### Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Séismes



Evènements météorologiques

#### Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



# Les crues torrentielles et inondations

Les ruisseaux et torrents qui descendent du massif des Bauges sont quelquefois soumis à des crues causées par de fortes précipitations orageuses et/ou par une fonte rapide du manteau neigeux. Généralement, ces crues se manifestent par un gonflement des ruisseaux qui peuvent alors sortir de leur lit et provoquer des inondations.

Cependant, les crues torrentielles peuvent parfois transporter de grandes quantités de matériaux, ce qui engendre une forte érosion du lit et un dépôt des matières transportées. Il arrive que ces matériaux forment des barrages, appelés embâcles, qui en cédant libèrent une énorme vague, formée d'eau et de divers matériaux, pouvant être dévastatrice.

Ainsi, le 13 Janvier 2004, suite à une période de chutes de neige importantes suivie d'un épisode de pluies intenses, des débordements de ruisseaux se sont produits, inondant plusieurs sous-sols d'habitations aux lieux dits « Le Moulin », « Le Grevet » et « Praz Belloz ». Suite à cet évènement, la commune fut classée en état de catastrophe naturelle.



## Les bons réflexes



**Fermez les portes, fenêtres, soupiraux**

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



**Montez à pied dans les étages**

Pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs



**Coupez le gaz et l'électricité**

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



**Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**

Pour vous informer de l'évolution de la situation



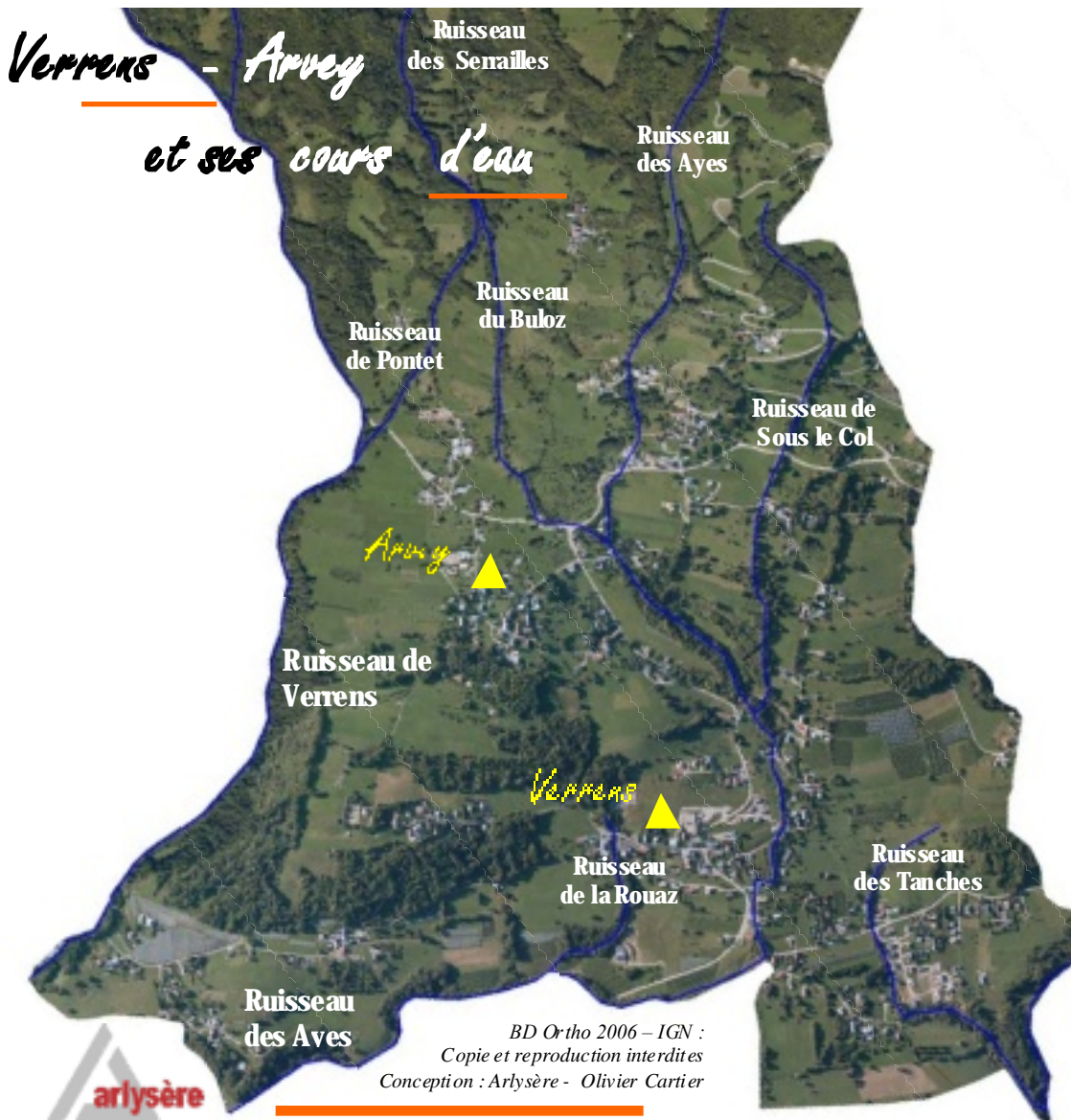
**Ne téléphonez pas**

Pour libérer les lignes pour les secours



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation



## Entretien des ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

La collectivité entretient régulièrement les ouvrages de protection ainsi que les berges des cours d'eau. Néanmoins, l'entretien des cours d'eau par les **propriétaires riverains**, n'en demeure pas moins nécessaire et **obligatoire** (art L215-14 du Code de l'Environnement) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux

